

92/68-70

wechsel.

Original, in franz. Sprache, mit Siegel.
AH 92, 184-185a - Blatt 184^v, 185 und 185a^r leer

69 / 70

1664 Juli 16., Sins

A

SCHREIBEN VON [GARDEHPTM. SEBASTIAN HEINRICH] STRICKER [AN DEN
ZUGER STADT- UND AMTSRAT BEAT JAKOB I. ZURLAUBEN]

"Allant a Lucerne voir M. Le Capp.^{ne} [aux gardes Franz Ludwig] Pfyffer, qui partira dans deux jours pour france, pour de Là m'en retourner chez moy [nach Uri gemeint], M.^r [François] Mouslier [chargé de mission Frankreichs] m'a chargé de cette Despesche pour vous, laquelle J'avois dessein de vous envoyer par un exprés d'art [=Arth] si Je n'eusse rencontré Le present porteur qui m'a promis de vous La rendre en assurance, Et si Je n'avois dessein de m'en retourner a Baden [wo eben die am 6. Juli 1664 begonnene Jahrrechnung stattfand, auf der wir aber weder Uri durch Stricker noch Stadt und Amt Zug durch Zurlauben vertreten finden]¹ dans deux ou trois jours et me donner L'honneur de vous veoir en passant chez vous, Je serois allé de Lucerne a Zug.

Vous apprendrez par La cy jointte comme Les affaires se sont passées a Baden touchant les affaires de La france, et comme Les Marchands [suisse, die im Handel mit Frankreich um ihre Privilegien bangten]² avec L'assistance et secretes menées de quelques uns ont pù faire joindre Leur affaire a celle du general des Cantons non pour L'amour de cellecy tant, sans doute, que pour faire appuyer et rendre bonne L'autre, car Je m'imagine que vous m'advoüerez que si Mess.^{rs} Les Marchands avoient Leur satisfaction touchant Leurs Jnterestz Jlz ne se soucieroient guères des nostres [- Ausstände an Pensionen und Sold -]³, ce n'est certainement pas que ... [moi, qui pense ainsi]

Je ne souhaitterois fort et y contribuerois mesmes de bon coeur, si J'en estois Capable, que ces Mess.^{rs} eussent toutes Leurs satisfactions, mais Je vois avec regret que cette affaire causera un prejudice notable aux nostres, car sur ce que Mess.^{rs} nos Deputes ont resolu d'envoyer Leur response, sur ce que M. Mouslier Leur a apporté et proposé de La part du Roy [Ludwig XIV.], par Le Courier que les Marchands veulent envoyer en Court a Leurs Despens en cas qu'Jlz n'ayent pas une response favorable de M. [Charles] Colbert [königlicher] Jntendant ...